

CAPD du mardi 10 décembre 2013

Problème de remplacement :

Le SNUipp-FSU dénonce une fois de plus les énormes problèmes de remplacement dans les écoles. Il rappelle les conséquences du non-remplacement :

- pour les élèves qui perdent des journées de classe,
- pour les écoles qui sont désorganisée par l'accueil des élèves sans enseignants
- pour les équipes qui sont en première ligne pour gérer les relations avec les familles, rendues tendues par l'accumulation des journées non remplacées.

Le DASEN mesure l'importance des problèmes de remplacement. L'administration a été obligée de reporter un stage faute de moyens de remplacement suffisants.

La réalité des absences va plus vite que les anticipations faites par l'administration.

En janvier la DSDEN n'exclut pas d'élargir le recrutement des Contractuels admissibles. Le retour des PES offre un peu de souplesse sans être suffisant.

Si l'année prochaine les conditions sont les mêmes, l'administration sera dans l'obligation de faire des affectations de PES (Professeurs des Écoles Stagiaires) dès le début de l'année sans reconduire les dispositifs d'entrée dans le métier existants.

Pour le SNUipp-FSU, la situation est inacceptable et des solutions doivent être trouvées.

Promotions

Les promotions devraient être prises en compte sur la paye de janvier.

Bilan des demandes dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation)

Qu'est ce que le Droit Individuel à la Formation ? :

Le DIF concerne les personnels titulaires et non-titulaires. Ce droit consiste en un nombre d'heure mobilisable en fonction du projet des collègues.

Une année à temps plein ouvre droit à 20h de formation. Il y a proratation pour les temps partiels. Le temps est cumulable jusqu'à hauteur de 120h.

Toute demande de DIF se fait par l'intermédiaire de l'EN, et fait l'objet d'un accord entre le collègue et l'administration.

Si le DIF se déroule en dehors des obligations de service, une indemnité est versée. L'indemnité est alors calculée ainsi : $I = ((\text{traitement indiciaire annuel net}/1607)/2) \times \text{nombre d'heures de formation}$.

Le SNUipp-FSU avait demandé l'an dernier en CAPD que tous les collègues soient informés de l'existence de ce dispositif, des modalités de demande et des critères d'acceptation des dossiers. Si des critères sont fixés, les collègues doivent en être précisément informés afin qu'ils puissent élaborer leur projet et leur demande.

Cela n'a pas été fait.

Le DASEN reconnaît que l'information n'a pas été transmise. Il s'engage à ce qu'elle soit publiée et accessible à l'ensemble des collègues. Cette information inclura les critères de sélection. Il souligne que les moyens sont très limités. L'augmentation du nombre de demandes aura donc pour conséquence probable l'accroissement du nombre de refus.

Le SNUipp-FSU rappelle que le DIF est un droit et que les critères limitatifs vont à l'encontre de ce droit.

Les critères retenus pour l'acceptation des demandes :

- Le dossier doit répondre à un projet de reconversion, ayant un lien avec leur formation initiale.
- La formation demandée doit être sanctionnée par un examen diplômant,
- Un projet de mobilité à l'étranger,
- Les demandes qui visaient à élargir les compétences professionnelles, étaient refusées les premières années, elles ne le sont plus.

Concours interne de PE :

Le concours interne de Professeur des Écoles est ouvert chaque année, le ministère attribue le nombre de postes à pourvoir. L'an dernier aucun poste n'a été attribué par le ministère, le concours n'a donc pas été organisé. Pour cette année, aucune information n'est pour le moment disponible.

Enregistrement des temps partiels :

Pour les demandes de temps partiel libérant une journée (les quotités autour de 75%), les services de la DSDEN ne sont pas encore en mesure de préciser la quotité exacte qui sera travaillée. En effet, la quotité réelle sera conditionnée par l'organisation du temps scolaire de l'école d'exercice en 2014/2015 et par le jour libéré. Néanmoins, pour les besoins de la gestion de ces demandes, une quotité basée sur l'affectation actuelle des collègues est saisie dans le logiciel et visible sur leur compte « lprof ». Cette quotité sera adaptée et précisée en fonction de la situation du collègue l'année prochaine. Les informations disponibles dans l'application « lprof » ne sont donc pas exactes pour le moment. L'arrêté sera envoyé plus tard.

RASED :

Le DASEN précise que dans les ateliers préparatoires à la carte scolaire, il faut étudier toutes les situations des RASED (équilibre et cohérence). Il évoque l'éventuelle possibilité de reconstituer certains RASED au niveau des circonscriptions mais attend des circulaires ministérielles sur le sujet (implantation et moyens).

Calendrier des instances paritaires et des opérations de mouvement :

- **CAPD** : Commissions Administratives Paritaires Départementales,
- **CTSD** : Comité Technique Spécial Départemental
- **CDEN** : Comité Départemental de l'Éducation Nationale

CAPD	vendredi 31 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement interdépartemental : attribution des 800 points de majoration de barème - Règles du mouvement départemental 2014 - Postes à réserver congés parentaux et CLD - Priorité mouvement 2014 stagiaires CAPA-SH 2013-2014 et candidats libres CAPA-SH session 2014 - Candidatures à la formation de psychologue scolaire et DDEAS
CTSD	mardi 4 février	
CDEN	jeudi 6 février	
CAPD	mardi 4 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Incidences de cartes scolaires - Règles du mouvement - Candidatures CAPA-SH - Liste d'aptitude des directeurs (LA DIR) - Commissions d'entretien
Opérations mouvement départemental	du lundi 17 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des postes - Début de la saisie des voeux
Opérations mouvement départemental	du dimanche 30 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de saisie des voeux
Opérations mouvement départemental	du mercredi 9 avril	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des accusés de réception
CAPD	mardi 29 avril	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des commissions d'entretien - Accès au grade de Professeur d'école Hors-Classe - Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude - Congé de formation professionnelle - Majoration de barème au titre du handicap mouvement 2014
CAPD	mardi 27 mai	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement principal.
CTSD	vendredi 13 juin	-
CDEN	lundi 16 juin	-
Opérations mouvement départemental	du mardi 17 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des postes - Début de saisie des voeux
Opérations mouvement départemental	du dimanche 22 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de saisie des voeux
CAPD	jeudi 3 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Nominations mouvement complémentaire - Délégations sur postes spécialisés -
Opérations mouvement départemental	du Dimanche 13 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite de réception des demandes de délégation ou de révision
CAPD	jeudi 28 août	<ul style="list-style-type: none"> - Nominations d'août - Délégations et révisions éventuelles - Nominations des PES
CAPD	mardi 9 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Ajustements de rentrée